

Conseil Municipal

Extension du périmètre de lutte contre les termites

Le conseil municipal a décidé d'étendre le périmètre d'intervention pour la lutte contre les termites.

Le 28 mai 2004, le conseil municipal a délibéré pour établir un périmètre d'intervention pour la lutte contre les termites dans le secteur du boulevard Joffre. Par arrêté municipal de 12 juillet 2004, la ville a mis en oeuvre le programme d'éradication des termites et demandé aux propriétaires inclus dans le périmètre de justifier de l'obligation de recherches des termites en faisant établir un état parasitaire. A ce jour, 52 diagnostics sur les 56 demandés ont été reçus en mairie. Ils font apparaître les résultats suivants : 20 constatent la présence de termites sur le bâti et le non bâti, 4 constatent des traces de termites, 11 mentionnent la présence ou des traces de xylophage (capricornes; vrillettes, etc.), 17 sont totalement néants. Les propriétaires doivent justifier de l'obligation de réaliser des travaux préventifs ou d'éradication. Cette deuxième

phase a été précédée d'une réunion publique, le 23 novembre dernier. Les propriétaires dont les parcelles sont infestées ont souhaité que la ville continue de piloter l'ensemble des démarches qu'ils auront à effectuer, leur communique une liste des entreprises exerçant l'activité de traitement, leur alloue une subvention pour financer les travaux à réaliser. Le travail effectué par le service environnement de la ville a été salué par Philippe Bernis, maire-adjoint chargé des transports et de l'environnement. La présence de termites ayant été constatés sur de nombreuses parcelles incluses dans le périmètre défini par la commune le 28 mai, il semble opportun d'élargir ce périmètre aux parcelles bâties et non bâties jouxtant les propriétés contaminées. Le conseil municipal a délibéré favorablement pour établir un deuxième périmètre d'intervention de la collectivité. Il

a été décidé d'informer les propriétaires concernés sur la reconnaissance, la propagation et les risques liés aux infestations, de fournir les informations et les contacts concernant les certifications de produits, les entreprises et les experts. Le conseil municipal a autorisé le maire à mettre en oeuvre le droit d'injonction. Il a décidé de faire procéder à un traitement d'office et aux frais du propriétaire en cas de carence du propriétaire, d'attribuer une subvention jusqu'à 20% du montant du devis pour financer les diagnostics réalisés sur le deuxième périmètre et d'attribuer une subvention forfaitaire de 500€ aux propriétaires des parcelles infestées pour effectuer les travaux de traitement. Enfin, il a été rappelé que la municipalité n'avait mandaté aucune entreprise pour effectuer les traitements. ■

INFORMATIONS ET TERMITES

Le 15 avril, à partir de 18 heures 30, salle du pont du Buy à Brive, se tiendra une troisième réunion publique d'information organisée par la ville sur le problème des termites. Participeront les élus, les techniciens, et les entreprises spécialisées qui apporteront des réponses notamment sur les moyens de lutte et de traitement.

On sait que la présence de termites sur la commune est officiellement connue depuis novembre 2000, date à laquelle le premier foyer de contamination a été constaté dans un bâtiment de l'école Louis Pons. Sept cas ont été depuis relevés. Les secteurs contaminés concernent essentiellement le quart sud-est de la ville. Les quelques 260 propriétaires concernés résident avenues Louis Pons et Emile Zola, rues de la Garenne Verte et Vauban. « Aucune information n'avait été faite par nos prédécesseurs, nous avons décidé d'informer et d'agir. Il en va d'une mission d'intérêt public et de protection des propriétaires concernés ou potentiellement concernés », explique Michel da Cunha, maire-adjoint en charge de ce dossier.

Le 16 février dernier, le conseil



municipal prenait un arrêté rendant obligatoire la recherche de termites ainsi que la réalisation de travaux préventifs ou d'éradication des termites à l'intérieur des quatre zones déclarées infestées, dans un délai de 6 mois.

« Nous n'avons pas voulu laisser les brivistes concernés seuls face à cette question, et nous avons voulu mettre en place un véritable accompagnement sur le long terme. Les services sont là pour apporter toutes les informations et des techniciens participeront aux réunions comme celle du avril », précisait Michel da Cunha.

Dans cette politique s'inscrit des

aides, comme celles de l'ANAH, sous certaines conditions, dont peuvent bénéficier les propriétaires. La ville a également décidé d'allouer une subvention de 20% du montant hors taxes des frais engagés pour les opérations de diagnostic et de traitement effectués par des entreprises certifiées, dans la limite d'un plafond de 3.000 euros pour une habitation individuelle et de 5.000 euros pour un immeuble collectif.

Le coût moyen d'un diagnostic se situe dans une fourchette de 150 à 200 euros, et celui d'un traitement dans une moyenne allant de 2.500 à 3.000 euros.

Infos : on peut trouver sur le site de la ville www.brive.fr tous les renseignements complémentaires.

Pour le 8^e centenaire de la naissance de l'ordre franciscain, la communauté des grottes de Saint Antoine organise deux journées de réflexion et d'animations gratuites, les samedi 18 et dimanche 19 avril.

Au programme : visite guidée du site le samedi 18 et le dimanche 19 à 15h. Cette visite sera

800 ans célébrés à St Antoine

suivie de la projection d'un film présentant le lieu. Le samedi à 16h 30, conférence de Jacques Dalarun, historien et universitaire : *François d'Assise à la source !* Enfin, dimanche 19 à 17h, concert de musique sacrée franciscaine avec la formation baroque Harmonia Sacra, dirigé par Yannick Lemaire. Création mondiale avec l'œuvre de Jacques Duponchel publiée en 1665.

Renseignements : 05.55.24.10.60. Mail : fratgsa@fratgsa.org

Paix

Le programme du 11 au 16 mai

La Semaine de la Paix, organisée par le comité corrézien du Mouvement de la Paix, se déroulera du 11 au 16 mai. Au programme : le 11 mai à 19 heures, projection au Rex de « We feed the world ». Le 12 mai, à 20h30 à l'amphi de d'Arsonval, « Théâtre sans animaux » de J-M. Ribbes par la troupe « Jolies Mômes ». Le 13 mai, à 16h30, Maison du bénévolat (boulevard Marx Dormoy), conférence débat avec Claudine Vederine sur le thème « Qu'est-ce que la culture de Paix ? Quelle est sa finalité ? » Le 14 mai, théâtre à d'Arsonval, à 14 h 30 (scolaires) et 20 h 30 (tout public), avec « La tripe de boeuf » qui interprétera « 14-18, bleu sombre horizon ». Le 15 mai, à 20h30, à la Maison du bénévolat, conférence sur l'histoire du Mouvement de la Paix avec Rafaël Spina. Le 16 mai, à partir de 14 h 30, à la Maison du bénévolat, assemblée générale du comité.

Ligue des droits de l'homme

La Ligue des droits de l'homme de la Corrèze tient désormais une permanence tous les vendredis de 9 heures à 12 heures, à la salle n°1 de la Maison des associations, place Jean-Marie Dauzier à Brive. Des bénévoles pourront répondre à toutes vos questions et problèmes. Pour vous informer et retrouver toute l'actualité locale, nationale et internationale de la lutte en faveur des droits de l'homme, vous pouvez aussi consulter le blog : <http://ldh19.over-blog.com/>